|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

# QU’EST CE QUE LA METHODOLOGIE MAKING IT WORK?

##  Introduction

Making It Work (MIW) est une initiative de Handicap International mise en place en 2009 après l’adoption de la Convention relatives aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), pour fournir aux Etats des exemples concrets de bonnes pratiques en termes de développement inclusif. Cette initiative se base sur l’utilisation d’une méthodologie créée pour documenter de bonnes pratiques, qui a été testée à tous les niveaux (local, national, régional, et international) sur une variété de sujets (éducation, santé, emploi, réduction des risques, etc.) dans plus de 40 pays à travers le monde.

La méthodologie MIW propose un ensemble d’outils pour guider les organisations dans l’identification, la documentation, et l’analyse de bonnes pratiques qui contribuent à la promotion des droits figurant dans la CDPH, tels que le droit à l’éducation. Les bonnes pratiques collectées sont ensuite utilisées pour soutenir divers acteurs, prestataires de services, et membres de la communauté dans l’évolution de leurs attitudes et pratiques, afin de devenir plus accessibles et inclusifs des personnes handicapées.

Ainsi, cette méthodologie encourage des acteurs clés à capitaliser sur les changements importants ayant été observés, afin d’augmenter leur impact. Elle met l’accent sur l’implication de la société civile et des personnes handicapées spécifiquement, à travers ses 3 étapes principales.

Cette méthodologie est utilisable dans divers secteurs, et peut être mise en œuvre à travers une collaboration entre des acteurs clés, dans laquelle les personnes handicapées et leurs organisations représentatives jouent un rôle essentiel. Tous les acteurs impliqués définissent les changements qu’ils souhaitent générer.

En se basant sur les recommandations tirées des bonnes pratiques, et développées de manière collaborative, les actions peuvent être :

* Des actions d’information et plaidoyer pour améliorer l’accès aux services, ou influencer les politiques publiques en présentant des exemples concrets d’inclusion.
* Réplication et mise à l’échelle de bonnes pratiques dans les localités voisines, par exemple dans un autre district.

##  LE PROCESSUS MAKING IT WORK



Description: Ce schéma représente les 3 étapes du processus MIW, sous forme de cycle. La première étape est la création d'un **groupe multi-acteurs** et définition des critères pour les bonnes pratiques. La deuxième étape est la collecte, analyse et documentation des **bonnes pratiques**. La troisième étape est la mise en place d'**actions pour générer du changement**, ex: plaidoyer basé sur des preuves concrètes. Les personnes handicapées sont au cœur du processus, dans des rôles de coordination ou de participation active

### Etape 1 – Créer un engagement multi-acteur

* Sélectionner les acteurs appropriés pour participer à vos actions.
* Définir le type de collaboration multi-acteurs que vous souhaitez.
* Définir les rôles de chaque personne impliquée dans le comité multi-acteurs.
* Définir la manière dont votre travail sera organisé, par exemple à travers le développement de Termes de Référence ou autre règle qui faciliterait l’organisation du travail.

|  |
| --- |
| ExempleDans une rapide collecte de bonnes pratiques sur l’accès à la prévention et aux traitements du VIH à Addis Abeba (Ethiopie), l’engagement multi-acteurs a été créé en rassemblant divers OPH et ONG travaillant sur la prévention et le traitement du VIH. Le groupe a formé un comité multi-acteurs pour guider le processus MIW et élaborer une stratégie collaborative menant au développement d’une réseau d’action. |

### Etape 2 – Documenter et analyser les bonnes pratiques

* Définir les critères de sélection pour les bonnes pratiques.
* Récolter des informations à propos de chaque pratique via une enquête de terrain, des entretiens, ou des ateliers.
* Produire une publication (ou un support média, tel qu’une vidéo, des interviews, ou un diaporama photo) sur chaque pratique présentant les recommandations développées à travers le processus participatif multi-acteurs.

|  |
| --- |
| ExempleLes bonnes pratiques peuvent aider à construire et mettre en place un projet pilote. De plus, les prestataires de services locaux liés à la prévention et au traitement du VIH ont une meilleure compréhension de la manière de rendre leurs services accessibles aux personnes handicapées. Les ONG impliquées dans la prévention et le traitement du VIH comprennent alors la nécessité d’être inclusives. Les OPH ont également une meilleure compréhension des questions liées à la prévention et au traitement du VIH, et de la manière de promouvoir l’inclusion des personnes handicapées dans leurs services. Les OPH peuvent alors être de véritables défenseurs de cette cause et informer les prestataires de services sur la question de l’inclusion. Des relations ont ainsi été formées entre les OPH, les prestataires de services, et les ONG afin de former un réseau sur la prévention eet le traitement du VIH de manière inclusive.  |

It is very important to define your target when planning your good practice collection.

|  |
| --- |
| ExempleDans ce cas, par exemple, les groupes cibles étaient : les prestataires de services locaux travaillant sur la prévention et le traitement du VIH, les réseaux nationaux sur le VIH/SIDA en Ethiopie, les organisations internationales et ONG travaillant sur cette thématique.  |

### Etape 3 – Agir pour le changement

* Définir une stratégie sur la manière d’influencer les changements.
* Définir les processus ou services que l’on veut faire changer.
* Disséminer des informations et impliquer les groupes cibles.
* Informer, sensibiliser, et mener des actions de plaidoyer, en utilisant les preuves collectées, afin d’obtenir les changements espérés.

|  |
| --- |
| ExempleLes changements qui doivent être obtenus sont ceux nécessités par votre groupe cible. Dans ce cas, les prestataires de services travaillant sur la prévention et le traitement du VIH/SIDA acquièrent une compréhension de la manière de rendre leurs services accessibles aux personnes handicapées. Ils ont formé des relations avec les OPH. Ces derniers ont acquis une meilleure compréhension des questions liées au VIH/SIDA et peuvent promouvoir la prévention et le traitement du VIH/SIDA dans leurs actions. La réseau national travaillant sur le VIH/SIDA en Ethiopie connait cette bonne pratique et a commencé à promouvoir des actions inclusives. Un réseau d’action a été formé suite aux actions du comité, pour procurer des formations techniques sur l’inclusion aux prestataires de service. Les ONG ont commencé à rendre leurs actions inclusives et développent des relations avec les OPH. Des activités de plaidoyer ont été organisées, incluant des formations pour des prestataires de services, ONG et OPH, afin de développer des stratégies de collaboration et de partenariat. Le film sur la bonne pratique sera utilisé pour des actions de sensibilisation au niveau national afin d’amener de la visibilité aux questions de VIH et handicap. La bonne pratique a également servi de base d’apprentissage à travers le projet pilote. |

##  QU’EST-CE QU’UNE BONNE PRATIQUE SELON MAKING IT WORK?

Le terme “bonne pratique” se réfère à une pratique qui facilite « la pleine et effective participation à la société sur la base de l’égalité avec les autres » (CDPH, préambule), et actions qui ont été revendiquées comme ayant un impact positif par les personnes handicapées. Les projets utilisant MIW peuvent établir leurs propres critères spécifiques à travers une décision multi-acteurs.

Nous proposons les critères suivants comme points de départ, pouvant bien entendu être adaptés à chaque contexte :

1. **Effet/impact tangible** : changements observés et impact positif.
2. **Reproductibilité** : adaptable ou pouvant être reproduit dans un autre contexte.
3. **Pérennité** : possibilité pour des acteurs locaux de développer ou continuer cette action dans le futur.
4. **Efficacité** : en termes de temps, finances, et ressources humaines.
5. **Centrée sur la personne** : engagement actif des acteurs clés dans chaque décision les concernant.

6. Conformité avec les **principes généraux de la CDPH** :

* Respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle (y compris la liberté de faire ses propres choix) et de l’indépendance des personnes ;
* Non-discrimination ;
* Participation et intégration pleines et effectives à la société ;
* Respect de la différence et acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité ;
* Égalité des chances ;
* Accessibilité ;
* Égalité entre les hommes et les femmes ;
* Respect du développement des capacités de l’enfant handicapé et respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

##  QUELLE EST LA VALEUR AJOUTEE DE LA METHODOLOGIE MAKING IT WORK ?

La méthodologie MIW peut être utilisée à diverses fins :

* Apprendre: MIW se base sur des connaissances existantes, et développe de nouveaux savoirs, de nouvelles expertises techniques, à travers le partage d’expériences entre communautés, pays et régions. Cette méthodologie est une opportunité d’apprendre des experts sur les questions de handicap et de développement en général. Elle vise à amener une plus grande visibilité aux questions liées au handicap, en impliquant des acteurs venant de secteurs divers.
* Collaborer: MIW exige des actions multi-acteurs, pour lesquelles plusieurs organisations travaillent ensemble afin de définir, sélectionner, et valider des bonnes pratiques, puis utilisent ces connaissances comme preuves, afin de mener des actions collectives visant un changement (généralement à travers du plaidoyer). Les acteurs en questions peuvent être, mais ne sont pas limités à : des OPH, prestataires de services, autorités gouvernementales, organisations de la société civile, organisations de développement, entités de Droits de l’Homme et universités. La base de données MIW (en ligne) est une plateforme globale utilisée pour partager des solutions concernant le développement inclusif.
* Emanciper : MIW donne une voix aux personnes handicapées et à leurs organisations représentatives. En décidant ce qui a fonctionné, et la manière dont ces actions peuvent être mises à l’échelle, ces acteurs clés ont l’opportunité d’analyser les pratiques, et de formuler par la suite des revendications basées sur des preuves, ou des recommandations pour promouvoir leurs droits.
* ***Mener des actions de plaidoyer et agir pour le changement***: MIW peut être utilisé pour générer du changement à travers des actions de plaidoyer, ou des actions diverses telles que le lobbying, la sensibilisation, les formations techniques, ou du parrainage. Les bonnes pratiques collectées peuvent être utilisées comme preuves crédibles et informations qualitatives sur les changements attendus.